

Solidaires Prud'hommes

Journal de campagne de l'Union syndicale Solidaires.

93 bis rue de Montreuil
75011 Paris

Téléphone : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 69 14

e-mail : contact@solidaires.org
www.solidaires.org

Janvier 2007

N ° 0

Edito : Prud'hommes 2008 C'est parti !

Sommaire

- Edito : C'est parti !
- Correspondants locaux
- Conseil national des 7 et 8 février.
- Soucription
- Qui peut voter ?

Résultats nationaux 2002

CGT : 32,1% (2548 élu-e-s)
CFDT : 25,2% (2114 élu-e-s)
FO : 18,3% (1306 élu-e-s)
CFTC : 9,7% (429 élu-e-s)
CFE-CGC : 7% (482 élu-e-s)
UNSA : 5% (161 élu-e-s)
Solidaires : 1,5% (51 élu-es).

Les prochaines élections prud'homales auront lieu en octobre 2008. Le Bureau national a décidé que ces futures élections étaient un enjeu central pour notre union syndicale. Notre objectif est de dépasser les 5% et d'obtenir un maximum d'élu-e-s et ainsi confirmer notre rôle dans le champ syndical pour faire entendre la voix d'un syndicalisme de proximité, de lutte et de solidarité. Pour cela, une mobilisation de l'ensemble des fédérations, des solidaires locaux et des adhérent-e-s est nécessaire.

Les prud'hommes : le seul recours de nombreux salarié-e-s et chômeurs

Tous les cinq ans, 15 millions de salarié-e-s de droit privé et de chômeurs sont appelés à élire les élu-es et juges prud'homaux.

Chaque année, environ 200 000 salarié-e-s font appel à la juridiction prud'homale afin de faire respecter leurs droits, de régler des injustices parfois dramatiques. Du salaire non versé, au contrat de travail inexistant, en passant par des licenciements ou encore de la discrimination et du harcèlement, pour beaucoup, le tribunal est le seul moyen de défendre ses droits en l'absence de syndicats dans l'entreprise. Les prud'hom-

mes, pour de nombreux salarié-e-s, représentent donc aujourd'hui le dernier rempart contre l'arbitraire patronal. Cette juridiction, unique en Europe, crée une jurisprudence novatrice, favorable aux salarié-e-s que le Medef et le gouvernement aimeraient voir disparaître. Depuis de nombreuses années, ils multiplient des actions de remise en cause de cette juridiction (pressions sur les budgets, attaques contre l'indemnisation des élu-e-s, mise en cause des spécificités de la procédure prud'homale...) allongeant ainsi les délais de procédure, dissuadant de nombreux salariés d'engager une procédure contre les patrons.

Des élu-es Solidaires qui défendent les salariés:

Devant le Tribunal, quatre conseillers (deux patronaux et deux salariés) doivent juger une affaire parmi tant d'autres pour eux, et pourtant essentielle pour le travailleur ou le chômeur qui attend depuis des mois que justice lui soit rendue. Avoir des élu-e-s prud'homaux Solidaires est, à notre sens, une meilleure garantie pour la défense des salarié-e-s. Car nous ne voulons pas laisser construire une législation favorable au patronat qui pourrait, demain, licencier comme bon lui semble,

► **Correspondants locaux**

Chaque Solidaires local doit nous faire remonter rapidement le nom et les coordonnées d'un-e correspondant-e local prud'hommes à :

crottet@sudptt.fr .

► **Conseil National du 7 et 8 février 2007**

Une partie importante du conseil national des 7 et 8 février prochain sera consacrée aux élections prud'hommes 2008.

► **Souscription prud'hommes !**

Pour atteindre notre objectif, il faudra dégager des moyens financiers conséquents. Une souscription va donc être lancée en ce sens dès le mois de février 2007.

► **Qui peut voter ?**

- avoir 16 ans.
- exercer une activité professionnelle relevant du droit français quelque soit sa nationalité.
- être salarié-e ou apprenti-e
- les privé-es d'emplois
- les salarié-es en préretraite progressive.

► **Pour nous contacter prudhommes2008@solidaires.org**

mettre fin aux contrats de travail pour multiplier les situations de précarité, baisser les salaires par le biais des emplois à temps de travail imposé, imposer la « préférence nationale » à l'embauche ou encore renvoyer les femmes à la maison. Dans les tribunaux comme dans les entreprises, les syndicalistes Solidaires refusent les compromissions et les petits arrangements "entre amis". C'est résolument du côté des salarié-e-s, des précaires et des chômeurs que nous nous rangeons. C'est pour cela, que depuis 2002, les 51 élu-e-s Solidaires ont toujours soutenu les salarié-e-s et les chômeurs car pour nous on ne peut comparer la situation du licencié à celle du licencié.

Un enjeu pour notre représentativité nationale :

Le dernier congrès de Solidaires a réaffirmé l'importance de notre développement dans le privé. Aujourd'hui, nous devons prouver notre représentativité devant un tribunal avant de déposer une liste aux élections, nommer un DS, ce qui décourage trop souvent les salarié-e-s qui souhaitent créer un nouveau syndicat.

Depuis quelques mois, la question de la représentativité des organisations syndicales a été remise au cœur des débats via les rapports Haddas-Lebel et du Conseil Economique et Social. Les conclusions de ce dernier proposent d'abroger l'arrêté de 1966 (qui ne reconnaît que les 5 confédérations) et de permettre à tout syndicat légalement constitué et indépendant de se présenter librement dès le premier tour des élections professionnelles. Est envisagé également de reconnaître représentatives les organisations qui obtiendraient plus de 5% à un scrutin national qui pourrait être celui des Prud'hommes. Mais au-delà de cette possibilité d'obtenir une représentativité grâce aux élections prud'homales, être présent et réaliser un bon score lors de ces élections per-

mettra également de démontrer que notre courant syndical se développe et est bien ancré dans le champ syndical.

Une campagne ambitieuse :

La création ces dernières années de syndicats du secteur privé affiliés à Solidaires nous interdit de faire l'impasse sur cette élection. Le développement de notre travail interprofessionnel passe inévitablement par notre visibilité lors de cette consultation. Pour les élections de 2008, le Bureau National de Solidaires s'est fixé l'objectif d'atteindre au niveau national les 5% de voix, seuil de visibilité pour les médias et probable limite fixée par les pouvoirs publics pour déclarer une organisation représentative. En 2002, nous avons obtenu 1,5% des voix en présentant seulement 177 listes. Nous avons obtenu 5,73% en moyenne là où nous étions présents. Obtenir 5% sur l'ensemble des sections impose d'augmenter notre score et de présenter des listes couvrant plus de 80% du corps électoral. En 2002, le gouvernement avait donné des subventions aux seules organisations syndicales dites représentatives. Il est à parier que le même principe de faveur sera appliqué en 2008, ce qui représenterait une énorme injustice pour un scrutin qui déterminerait la représentativité. Pour atteindre notre objectif cela suppose un effort très important de l'ensemble des organisations pour monter beaucoup de listes et dégager des moyens financiers conséquents. Chaque organisation de Solidaires est mise à contribution, mais nous pensons que nous pouvons aussi mobiliser l'ensemble des adhérents et des salarié-e-s : une souscription va être lancée en ce sens.

Les enjeux des prochaines élections prud'homales sont donc nombreux. Toutes et tous ensemble, nous pouvons réussir cette campagne !